SNUipp-FSU 03
2 rue des Conches
03100 Montluçon
☏ : 04 70 03 85 90
✉ snu03@snuipp.fr

Montluçon, le 16 mars 2014

A l'attention de M. le Directeur Académique
des Services Départementaux de
l'Education Nationale de l'Allier,

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 28 août 2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève pour les enseignants des écoles pour la période allant du 1er au 25 avril 2014.

- Remplacements : relevé des dysfonctionnements, mise en œuvre de solutions immédiates, restitution des postes de remplaçants supprimés ;

- Carte scolaire : refus des retraits de postes, mise en place d'une réelle refondation de l'école tenant compte des besoins du département (maîtres spécialisés, remplaçants, maternelle, éducation prioritaire, école rurale…) ;

- Rythmes scolaires : retrait et réécriture du décret en lien avec une concertation avec la profession, consultation des conseils d'école et réaffirmation de leur rôle en matière d'organisation du temps scolaire, garanties sur les conditions d'exercice des enseignants, financement pérenne de l'Etat des temps périscolaires pour garantir l'équité territoriale.

En souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 03,

Sandrine MONIER